
De: Ginette Michaud <[REDACTED]>
Envoyé: 30 août 2021 10:50
À: consultation-secteur-financier
Objet: Questions- réponses consultation surchauffe immobiliere

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour,
Voici les questions suivies de mes réponses

1. Est-ce que des ajustements aux pratiques en vigueur dans le secteur du courtage immobilier devraient être apportés, notamment pour s'assurer que ces pratiques n'exacerbent pas la surchauffe?* Réponse: oui
2. Est-ce que des modifications aux modèles de rémunération en place devraient être apportées pour s'assurer que la rémunération des courtiers est alignée avec les intérêts de leurs clients, qu'ils soient acheteurs ou vendeurs?* Réponse: non. Ne pas oublier que dans la rétribution payée par le vendeur cela couvre la partie de la rétribution à payer pour le courtier représentant l'acheteur.
3. Est-ce que la règle interdisant aux courtiers immobiliers de divulguer aux promettants-acheteurs les prix et les conditions des offres déjà reçues devrait être revue? *réponse: non
4.
 - Si oui, cette divulgation devrait-elle être obligatoire ou à la discrétion du vendeur?
 - Est-ce qu'un promettant-acheteur devrait pouvoir refuser que le prix de sa promesse d'achat soit divulgué aux autres promettants-acheteurs?
 - Quels seraient les effets d'une modification de la règle en question?
5. Est-ce que la pratique visant à concentrer les visites sur une courte période, peu après la mise en vente d'une propriété, devrait être encadrée? *réponse: oui
6. L'organisation de ventes aux enchères publiques en immobilier, avec obligation d'accepter la meilleure offre qui en résulte, devrait-elle être facilitée? Réponse: Non

Merci

Ginette Michaud
Courtier Immobilier
RE/MAX Privilège Inc
[REDACTED]